SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

POLITIQUE D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Créé le :	7 avril 2014
Résolution :	2014-04-530
Dernière révision :	-

saint-hippolyte.ca

1. NATURE DE L'ACCRÉDITATION

L'accréditation est le processus administratif par lequel certains organismes sont considérés, par la Municipalité, comme des associés privilégiés, les rendant ainsi éligibles à l'obtention de certains services ou aide financière pour réaliser leur mandat, ce type d'aide étant défini dans la *Politique d'aide aux organismes sans but lucratif.*

L'accréditation constitue un prérequis pour l'obtention de toute forme d'aide de la Municipalité.

2. OBJECTIFS

2.1 Appuyer le travail des bénévoles œuvrant au sein de ces organismes.

2.2 Favoriser l'implication citoyenne au développement de leur milieu, tout en misant sur l'initiative et la créativité.

2.3 Permettre aux différents regroupements de citoyens de la municipalité de réunir les conditions nécessaires à la prise en charge de leurs activités ou événements à caractère communautaire.

2.4 Assurer équité et impartialité dans l'attribution des ressources et des services disponibles pour les organismes et les regroupements.

3. DÉFINITION ET RÔLE D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

Un organisme sans but lucratif est une association de personnes poursuivant des intérêts communs et qui répond aux critères suivants :

3.1 Être un organisme incorporé selon la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chapitre C-38) ou être un organisme enregistré en vertu de la *Loi sur les clubs de récréation* (L.R.Q., C-23).

3.2 Posséder une structure organisationnelle élective.

Le rôle d'un organisme sans but lucratif consiste principalement à régir l'organisation et la réalisation d'activités ou d'offres de services conformément aux buts et principes décrits dans leur charte. Il est important de noter que chacun des organismes demeure, en tout temps, entièrement responsable des activités ou services qu'il organise et réalise.

4. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ACCRÉDITATION

Pour être reconnu comme *organisme accrédité*, l'organisme doit remplir toutes les conditions suivantes :

4.1 Être un organisme sans but lucratif incorporé ou enregistré, organisant des activités ou offrant des services à la population de Saint-Hippolyte.

4.2 Être composé majoritairement de membres qui sont contribuables ou domiciliés à Saint-Hippolyte.

4.3 Poursuivre des objectifs dans les domaines suivants : loisirs, culture, activités communautaires, assistances aux personnes défavorisées, formation de la jeunesse, protection de l'environnement, ainsi que toute initiative visant le bien-être de la population.

4.4 Respecter le fonctionnement démocratique de son assemblée conformément à ses règlements généraux.

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Toute demande d'accréditation doit être accompagnée des documents suivants :

5.1 Une copie de la charte, des règlements généraux ainsi que de la liste des membres du conseil d'administrations avec leurs coordonnées.

5.2 Une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale et de l'avis public de convocation.

5.3 Une copie de la police d'assurance responsabilité civile en vigueur.

5.4 Une copie de la résolution du conseil d'administration autorisant la présentation de la demande d'accréditation ou son renouvellement.

5.5 La liste à jour des membres de l'organisme et leurs adresses.

5.6 Le calendrier annuel des activités de l'organisme avec leur tarification s'il y a lieu.

5.7 La copie de la Déclaration (ou sa mise à jour) auprès du Registraire des entreprises du Québec.

6. LES ÉTAPES DE L'ACCRÉDITATION

6.1 Le formulaire de demande d'accréditation émis par la Municipalité devra être complété et acheminé aux bureaux du Service des loisirs, (2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Québec J8A 1A1).

6.2 Une demande d'accréditation peut être présentée en tout temps.

6.3 Un accusé de réception sera transmis à l'organisme demandeur et, le cas échéant, celui-ci pourrait être appelé à compléter ou fournir des informations supplémentaires. Toute demande incomplète pourra être refusée.

6.4 L'accréditation est accordée pour une période d'un an.

7. RENOUVELLEMENT ET MAINTIEN DE L'ACCRÉDITATION

Pour conserver son accréditation et pour obtenir son renouvellement, l'organisme devra en tout temps respecter les critères d'accréditation et fournir annuellement tous les documents spécifiés à l'Article 5, qui auraient fait l'objet d'une modification.

L'organisme devra informer, par écrit, la Municipalité de tout changement relatif à la composition du C.A., à l'adresse du siège social ou aux règlements généraux.

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION
(date limite de réception <u>pour le renouvellement annuel</u> le 1er novembre)

Nom de l'organisme : _____ **date de fondation** : _____

Principale mission : _____

Adresse de correspondance : _____ **Ville :** _____**Code postal :** _____

Adresse de courrier électronique : _____ **Site web :** _____

Nom de la personne à rejoindre : _____ **Téléphone :** _____

Quelles références peut-on inscrire sur le site web de la municipalité

Nom de la personne: _____ **Téléphone :** _____ **Adresse courriel :** _____

Participants aux activités ou personnes desservies par votre organisme

- ❑ Enfants de moins de 12 ans
- ❑ Adolescents de 12 à 17 ans
- ❑ Adultes de 18 à 55 ans
- ❑ Adultes de 56 ans et plus
- ❑ Familles
- ❑ Résidents/propriétaires
- ❑ Citoyens et citoyennes
- ❑ Autre : _____

Nom de la personne ayant complété le formulaire : _____ **Titre :** _____

Signature : _____ **date :** _____ **Téléphone :** _____

Nom de l'organisme : _____

Date de votre dernière assemblée générale annuelle : _____ **Nombre de personnes présentes** : _____

Nombre de membres en règle étant des résidents de la municipalité de St-Hippolyte : _____ **étant non-résident(s)** : _____

Nombre de personnes formant le conseil d'administration selon vos règlements généraux : _____

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction	Adresse	Téléphone	Courriel

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

PROJETS D'ACTIVITÉS

Nous vous demandons de nous soumettre la liste des principales activités de votre organisme que vous prévoyez réalisées au cours de la prochaine année. Au besoin, joindre votre calendrier d'activités.

Activités	Période et/ou date de réalisation	Nombre de participants visés	But ou objectif des activités

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Nom de l'organisme : _____ **Date de fin de l'année financière** : _____

Budget annuel approximatif : **$ _____**

Sources de financement autres que municipales:

- ❑ **Provincial /spécifiez le programme :** _____
- ❑ **Fédéral /spécifiez les programme :** _____
- ❑ **Cotisation des membres - spécifiez : _____**
- ❑ **Autofinancement – spécifiez le type d'activité :** _____
- ❑ **Dons – spécifiez :** _____

Résolution du conseil d'administration de la réunion tenue le _____ à _____

À laquelle la demande d'accréditation (ou de son renouvellement) à la municipalité de St-Hippolyte a été proposée par _____ appuyée de _____ et adoptée _____.

Et attestant que les renseignements inscrits sur le formulaire et transmis par le biais des documents joints à la demande sont vrais et reflètent bien la situation actuelle de l'organisme.

Président : _____ _____ _____
Lettres moulées Signature Date

Secrétaire : _____ _____ _____
Lettres moulées Signature Date

Les nouvelles demandes d'accréditation peuvent être soumises en toute période de l'année. Les demandes de renouvellement annuel devront être présentées au plus tard le 1er novembre.

Toute demande d'accréditation, ou renouvellement, doit être accompagnée des documents suivants :

- ○ **Une copie de la charte ***
- ○ **Une copie des règlements généraux ***
- ○ **La liste des membres du conseil d'administration avec leurs coordonnées**
- ○ **Une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale**
- ○ **Une preuve de l'avis de convocation publique**
- ○ **Une copie de la police d'assurances responsabilité civile**
- ○ **Une copie de la résolution du conseil d'administration autorisant la présentation de la demande d'accréditation**
- ○ **La liste des membres de l'organisme et leurs adresses**
- ○ **Le calendrier annuel des activités de l'organisme avec les prévisions budgétaires**
- ○ **Une copie de la Déclaration annuelle (Institution Financière du Québec)**

* ***Pour le renouvellement, joindre les copies de la charte et des règlements généraux SEULEMENT s'ils ont fait l'objet de modifications.***

Faire parvenir le tout à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des loisirs
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec)
J8A 1A1